

Bridge club du cercle du commerce  
16 rue du jardin des fleurs  
34200 Sète  
Téléphone : 04 67 74 84 59  
Mail : [bridge.cercle.du.commerce.sete@gmail.com](mailto:bridge.cercle.du.commerce.sete@gmail.com)



## **Relevé de conclusion de la réunion du conseil d'administration du vendredi 23 février 2026**

### **Présents** :

Gros Yvette, Gay Jean Louis, Todesco Alain, Aillet Marie, Jeanne Puch, Patrick Langlet

**Absents** : Bestel Françoise

**Démissionnaires** : Bonijoly Monique, Lalande Bernard

### **Ordre du jour** :

- Point de situation activités et finances 2025 ;
- Tournois festifs 2026 ;
- Révision des statuts et règlement intérieur de l'association ;
- Questions diverses.

La séance a été ouverte à 18h30.

En introduction le président a pris en compte la démission de 2 membres du conseil : un sur départ volontaire, l'autre en raison de ses absences répétitives (article 14 des statuts du Cercle).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 Jeanne Puch a succédé à Patrick Langlet au poste de Trésorière.

Le conseil d'administration se réduit actuellement à 7 personnes (sur 10). En mars 2027 il sera procédé à des nouvelles élections en deux phases : une pour mettre en place un nouveau bureau de la section bridge et puis dans un second temps élection du conseil d'administration du Cercle.

### **1. Bilan 2025**

Le président a présenté les activités du cercle en 2025 et salué l'intégration des nouvelles sections en particulier le tarot (affilié à la fédération française).

Un bilan financier a été présenté par Patrick Langlet. Lors du débat, il a été acté de proposer à la prochaine AG annuelle de maintenir en état, les tarifs des droits de tables, cotisations et indemnités de déplacement, pour la prochaine saison.

### **2. Tournois festifs 2026**

Tournoi de Pâques le vendredi 10 avril

Tournoi de fin d'année dans les locaux du cercle le vendredi 19 juin

Enfin une manifestation sera organisée à la rentrée en septembre pour fêter les 190 ans de l'association (date non arrêtée)

### **3. Révision des statuts et du règlement intérieur de l'association**

En raison du développement d'autres activités dans les locaux, il devient nécessaire d'amender, de modifier voire de clarifier certains articles notamment du règlement intérieur du Cercle. Chaque section dispose de son propre bureau. La notion de membre de l'article 3 des statuts doit être précisée.

A cet effet une commission, est créée réunissant les membres actuels du CA, Mr Bernard Delai en qualité de Past président, et des membres de la section bridge souhaitant apporter leur contribution au débat. Cette commission ne devra pas excéder 10 personnes. A l'issue si elle le juge nécessaire l'avis d'un juriste sera sollicité.

La date limite de rendu des conclusions est fixée au 30 juin 2026.

### **4. Questions diverses**

Le président a soulevé la problématique des frais « alimentaires » dans le budget du cercle et la gestion du bar, apéritifs et autres collations. Le manque d'implication des membres conduit à suspendre tout jusqu'à la prochaine AG du 13 mars. Le bar fonctionnera uniquement en mode « payant » pour toutes les consommations.

La séance a été levée à 20h30

Le président Alain Todesco